



N° 4314
Reçue le 19.05.2021
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 20.05.2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 19 mai 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Economie.

Lors de la présentation de ses résultats le mardi 18 mai 2021, POST Luxembourg a évoqué la situation de ses services financiers postaux, dont les comptes CCP. D'après les informations diffusées par la presse, les dépôts sur les CCP sont en hausse et ont atteint en 2020 le montant d'environ 3 milliards d'euros. Cela a des conséquences pour POST Luxembourg, qui doit payer des taux d'intérêt négatifs. Il s'agit d'une situation qui ne serait à terme plus tenable pour l'opérateur de services postaux et de télécommunications, qui envisage dès lors d'introduire des taux négatifs sur les comptes de ses clients sur lesquels se trouvent plus de 100.000 euros. De plus amples détails concernant l'avenir des CCP devraient être connus cet automne.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie :

- Comment Monsieur le Ministre évalue-t-il la situation ?
- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance du taux négatif envisagé à l'heure actuelle par POST Luxembourg ? Quelle est l'ampleur de cette décision sur les finances de la société ?
- POST Luxembourg explique à juste titre que de nombreux clients possédant des CCP n'ont pas d'autre compte bancaire. Est-ce que le Gouvernement est en contact avec l'opérateur pour assurer l'avenir des comptes CCP ?
- Quels modèles économiques alternatifs pourraient être envisagés ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Laurent Mosar
Député

Octavie Modert
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 15 juin 2021

Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

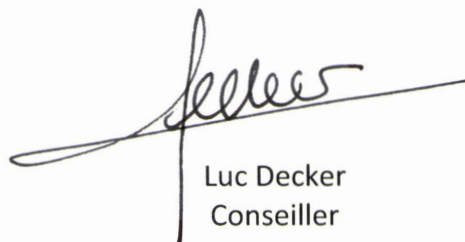
L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : QP4314

Objet: Question parlementaire n°4314 du 19 mai 2021 de Madame la Députée Octavie Modert et de Monsieur le Député Laurent Mosar

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Pour le Ministre de l'Économie



Luc Decker
Conseiller

Dossier suivi par : Stéphanie Wagemans, tél : 247-88425 ; email : stephanie.wagemans@eco.etat.lu

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Économie, Franz Fayot, à la question parlementaire n°4314 du 19 mai 2021 de Madame la Députée Octavie Modert et de Monsieur le Député Laurent Mosar au sujet de la situation des services financiers postaux

A titre liminaire, il faut préciser que POST Luxembourg est une entreprise indépendante de droit public gouvernée par son Conseil d'administration. Les interventions du Ministre se limitent aux prescriptions de l'article 23(2) de la loi du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications telle qu'elle a été modifiée par la suite, à savoir la définition de la politique générale de l'entreprise en matière de services offerts et de l'établissement du règlement d'ordre intérieur du Conseil.

A la demande du ministère, POST a indiqué que POST Finance se voit confrontée à un doublement des dépôts en CCP en moins de 5 ans, dépassant désormais les 3,5 milliards d'euros. Si cette évolution témoigne d'un gage de confiance des clients fort appréciable, elle débouche également sur une situation financière difficile pour POST Finance, qui ne dispose pas d'agrément d'établissement de crédit. En vertu de la loi sur les services financiers postaux, POST Finance n'a effectivement pas la possibilité d'émettre des crédits sur lesquels des marges positives pourraient être générées, même en périodes de faibles intérêts. Son offre est donc limitée aux services de paiements, caractérisés par des marges faibles et des coûts de fonctionnement élevés. POST Finance précise qu'elle est dès lors contrainte de placer les dépôts en CCP et subit l'impact des taux d'intérêts négatifs.

Afin de limiter ses pertes et de redresser sa situation financière, POST Finance étudie différentes mesures possibles. Si une refacturation des intérêts négatifs sur des dépôts de sommes élevées est une pratique courante sur la place financière, aucune décision en ce sens n'a été prise à l'heure actuelle. Il n'est donc pas possible de commenter l'impact supposé d'une décision hypothétique sur les finances de POST Luxembourg.

POST Finance précise qu'elle est parfaitement consciente et fière de son rôle social et de l'importance de faciliter un accès aux services financiers à tous, indépendamment de leur situation personnelle, financière ou sociale. En témoignent les quelque 30% de ses clients qui ne disposent d'aucun autre compte bancaire. POST Finance a été créée en 1911 avec exactement cette mission d'inclusion sociale et continuera d'assumer celle-ci dans le futur.

POST Finance est en train de finaliser un exercice de revue stratégique afin de valoriser son modèle économique par :

- une offre de services de paiements simples et accessibles à tous, avec un accent renforcé sur les aspects écoresponsables et digitaux, tout en maintenant une présence dans le réseau de vente POST Luxembourg ;
- une extension progressive de son offre dans le domaine des paiements ;

- un renforcement par des partenariats stratégiques, opérationnels, techniques ou commerciaux, tant au sein du groupe POST Luxembourg que du secteur financier, à l'instar d'initiatives récentes comme i-Hub (offre innovante dans le domaine du KYC) ou Luxhub (plateforme multibancaire dans les paiements).